



COMMUNE DE
WITTISHEIM

Sommaire

- ▶ Conseils municipaux : l'essentiel
- ▶ Un nouveau directeur à l'école
- ▶ Le renard et l'échinococcose, fables et affabulations
- ▶ Travaux sur le réseau d'assainissement
- ▶ Zoom sur le chèque énergie
- ▶ Mais qu'est-ce donc que cela ?
- ▶ Brèves

Agenda

- 10 novembre *Fête de la bière FCW*
- 11 novembre *Commémoration du 11 novembre*
- 2 décembre *Fête des aînés*
- 3 décembre *Don du sang*
- 9 décembre *Marché de Noël Musique Espérance*
- 12 janvier *Loto de la Chorale Ste Cécile*

L'EDITO DU MAIRE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

La période automnale vient de commencer. Nous avons toutes et tous pu profiter de ce bel été indien. C'est à cette période que les prémices du budget 2019 commencent à prendre forme et comme vous le savez, le projet phare de l'année prochaine est l'aménagement des abords de la salle polyvalente.

Pour l'instant, la procédure d'appel d'offre pour retenir le maître d'œuvre de l'opération, est lancée. Nous devrions connaître son nom dans les prochaines semaines. Il aura pour mission de réaliser une esquisse de ces abords, de préparer un quantitatif afin que les entreprises puissent soumissionner à ce marché, d'ici à la fin de l'année. Je reviendrai plus en détail sur ce projet dans les prochains mois.

En parallèle, nous nous attachons à mener à bien le programme des travaux et des actions inscrites au budget de cette année. Je pense plus particulièrement au renouvellement de la voirie de la rue Paul Scheffels, actuellement en cours de réalisation, mais également à la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan local d'Urbanisme (PLU). Les réunions s'enchaînent et le travail avance à grands pas. Par ailleurs, je n'oublie pas de vous donner rendez-vous le 11 novembre 2018 à 10H30, devant le monument aux morts sur la place de l'Eglise pour la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. En attendant de vous y rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture de ce Wetsa liaison.

Christophe Knobloch

01 CONSEILS MUNICIPAUX L'ESSENTIEL

19 juin 2018

A l'ordre du jour :

- Redécoupage parcellaire du lotissement de la Gare - 4ème tranche : Il est proposé de découper 2 parcelles de 6 ares chacune en trois parcelles de 4 ares environ. Les frais d'arpentage seront pris en charge par « Maison Stéphane Berger ».
- Travaux rue Paul Scheffels : Joël SIMLER du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER, présente le détail des offres reçues, les étapes de la négociation et les éléments techniques relatifs au chantier :

LOT 1 - VOIRIE : attribué à COLAS EST (Erstein) pour la somme de 87 342,68 € HT avec l'option récupération des pavés actuels. Le démarrage est prévue en septembre 2018.

LOT 2 - RESEAUX SECS : attribué à CRESA (Obernai) pour la somme de 41 493,08 € HT avec l'option enfouissement des réseaux. (marché de base à 27 791,58 € HT et option à 13 701,50 € HT)

- Le grillage mitoyen entre l'école et le périscolaire est abîmé. Il est décidé pour la réparation d'opter pour une clôture en panneaux rigides d'une hauteur de 2,20 mètres, avec portillon. Les frais seront répartis entre la Commune et la CCRM.

● La commission environnement du 6 février 2018 avait proposé d'engager une réflexion dans l'objectif de rechercher une plus-value environnementale et paysagère dans le cadre de l'exploitation agricole des parcelles communales libérées suite au départ à la retraite d'un exploitant agricole.

Les objectifs sont multiples :

- Maintien et développement des exploitations agricoles.
- Protection des eaux et amélioration de la fonctionnalité écologique.
- Amélioration de la qualité paysagère.

Le Conseil Municipal a validé les conditions de sélection du nouvel exploitant agricole et les clauses du bail. Le fermage sera conclu sous la forme d'un bail rural à clauses environnementales. La possibilité d'attribuer les parcelles à un seul ou plusieurs exploitants reste ouverte. Dans ce cas, les parcelles pourront être divisées en fonction de leur attribution. Le prix du fermage est fixé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 selon les régions naturelles.

● Chasse : Le lot n°2 d'une superficie de 452 ha a été attribué au prix de 7 800 € à Monsieur SCHOTT Michaël, domicilié à Bindernheim, par adjudication en date du 2 février 2015 en mairie de Wittisheim. Il s'agit d'agréer la demande de M. SCHOTT Bernard de BINDERNHEIM en tant que nouveau permissionnaire.

● Chasse : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de nommer Monsieur Matthieu FRESCHESER de MARCKOLSHEIM comme estimateur des dégâts de gibier rouge jusqu'au 1er février 2024 (renouvellement des baux de chasse).

18 juillet 2018

● Aménagement des abords de la salle polyvalente : le projet consiste à aménager le parking, les espaces verts, les alentours de la salle. La consultation pour la maîtrise d'ouvrage devrait démarrer après le 15 août 2018. L'appel d'offres pour les travaux devrait être lancé début 2019 pour un démarrage au printemps de l'aménagement des parkings à l'avant et en phase 2, en mai, l'arrière et le parvis. La dernière phase «espaces verts et plaine d'activités» est programmée fin septembre pour une mise en service complète prévue en novembre 2019.

● Suite à des infiltrations d'eau, des travaux sont à réaliser de manière urgente à l'entrée sud de l'église. Les

réparations comprennent des travaux de charpente, zinguerie avec corniche et moulures, écran sous toiture pour éviter les infiltrations.

● Lotissement de la Gare 4ème tranche – Vente d'un terrain : Lot n° 5 d'une superficie de 6 ares est attribué à M. Dominique CATTO.

- Divers travaux sont adoptés :
 - Aménagement des espaces verts rue des Iris.
 - Parking plan d'eau : drainage flaqué et reprofilage.
 - Travaux d'aménagement de la stèle Bassompierre.
 - Consolidation de l'aménagement provisoire rue du Moulin. Les riverains seront consultés pour l'implantation des îlots.
 - Rue de la Gare/rue de Bergheim et rue de la Gare/rue du Ruisseau : terminaison de trottoirs et création d'un passage piétons.
 - Mur de clôture et aménagement de la cour de la maison forestière.
 - Démolition du poste transformateur rue de Muttersholtz.
 - Rue du Schlittweg : finition de trottoir.
 - Rue de Hilsenheim/rue du Ruisseau : création d'un îlot en goutte d'eau légèrement sur élevé au niveau du cédez le passage pour créer un obstacle visuel.

● Approbation du plan de formation pour le personnel communal.

● Renouvellement du contrat de travail de Mme Elodie Ulrich qui gère l'agence postale communale pour une durée d'un an.

● Est votée la reconduction de la participation à la mutuelle pour le personnel communal.

02 A LA UNE UN NOUVEAU DIRECTEUR A L'ECOLE



Le directeur de l'école entre Ill et Rhin accompagné des nouveaux enseignants.

François MOOG est le nouveau directeur de l'école entre Ill et Rhin. Parallèlement à son poste de directeur,

il conserve une part importante du métier d'enseignant puisqu'il aura à charge la classe de CM2. Il partagera cette classe avec sa collègue Mme Elodie URBAN qui interviendra chaque vendredi et un jeudi sur trois afin de le décharger sur son temps de direction. Auparavant directeur de l'école de Diebolsheim, ses objectifs principaux sont, en s'appuyant sur le travail des années précédentes, continuer le projet d'école: améliorer les dispositifs d'aide aux élèves, ouvrir leur horizon culturel et développer la capacité de chacun à vivre ensemble.

PORTES OUVERTES A LA FERME « GOÛT ET NATURE »

La ferme au « goût nature » située au 34 rue de Hilsenheim, vous ouvre ses portes les 17 et 18 novembre prochain de 13h30 à 18h30.



Venez nombreux déguster de délicieuses crêpes et des confitures maison issues des vergers situés à Wittisheim. Les boissons seront offertes. Venez découvrir la production locale et biologique de Mme Valérie Collin, des idées cadeaux à confectionner selon vos envies pour les fêtes ou autres occasions. Vous pourrez retrouver également Mme Collin au village de Noël, place d'armes à Sélestat du 30 novembre au 30 décembre dans le chalet du restaurant de la « vieille tour ».

03 L'INFO NATURE LE RENARD ET L'ECHINOCCOCCOSE, FABLES ET AFFABULATIONS



C'est l'automne. Fruits et baies sont mûrs. La lumière baisse langoureusement et les brumes fraîches enveloppent nos matins hagards de leur écharpe vaporeuse. Blaireaux et renards se gavent pour l'hiver qui

approche. Il est ainsi grand temps de tordre le cou à certaines affabulations concernant nos animaux sauvages. Contrairement à ce qui est colporté insidieusement par les cohortes anti-renard, le renard n'est pas le méchant vecteur de l'échinococcose.

Cette maladie parasitaire dangereuse pour l'homme, est transmise par l'ingestion des œufs d'un vers plat du genre « ténia ». Ce dernier doit transiter par le tube digestif d'animaux petits ou grands pour pouvoir se reproduire. L'homme se contamine par contact direct ou indirect avec ces œufs par l'intermédiaire par exemple de la salive des chiens et chats ayant eu contact avec des rongeurs contaminés ou leurs excréments. Mais aussi, et c'est bien connu, par des baies souillées par des excréments contaminés. Précisons bien « excréments » et non pas urine comme le raconte fallacieusement certains ignorants, et autres bonimenteurs. Cette dernière cause de contamination ne vient d'ailleurs qu'en 11ème position sur la liste des risques sanitaires pour l'humain, loin derrière les contacts avec les animaux de compagnie ou d'élevage et les professions à risques tels les agriculteurs et forestiers.

Le renard qu'on accuse injustement de tous les maux n'est donc pas le grand responsable comme le démontre une étude publiée en 2017 dans un magazine spécialisé (ELSEVIER/ANSES, Luttés interdépartementales contre les zoonoses/CNRS/INSTITUT UNIVERSITAIRE de France) : dans un périmètre donné (autour de la ville de Nancy), l'abattage systématique de tous les renards n'a non seulement pas réussi à diminuer leur population, mais a, en plus, entraîné l'augmentation de 40 à 55% la prévalence du parasite c'est-à-dire sa présence dans le milieu, alors que sa prévalence dans une zone adjacente neutre est restée stable ! L'élimination des renards ne règle pas les problèmes, au contraire, elle les aggrave. La maladie de Lyme que tout le monde redoute est également limitée par la présence des renards qui éliminent par leur prédation des quantités considérables de vecteurs de tiques : les rongeurs et autres micromammifères.

Moralité :

Merci Dame Nature et Maître Renard ! Une fois de plus la Nature fait bien les choses. Alors ne nous mêlons pas trop de ses affaires et laissons la vivre saine, sauvage et bienveillante pour nous, les hommes.

04 CADRE DE VIE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Au même titre que les bâtiments, les voiries, le réseau d'assainissement ou d'eau potable nécessitent d'être entretenus. C'est pourquoi avant la fin de l'année l'entreprise M3R procèdera au chemisage du réseau d'assainissement entre la rue de la Gare et la rue de Hilsenheim, le long de l'ancien fossé le Quellegraben. Le collecteur est d'un diamètre de 1 000 mm.

Le chemisage c'est quoi ?

Le chemisage consiste à enfiler une gaine structurante dans le réseau existant afin de le rendre étanche. Cette technique de réhabilitation, sans ouverture de tranchée présente de nombreux avantages (financier, durée du chantier, gêne pour les riverains, etc.)

Pourquoi chemiser le réseau ?

Le réseau d'assainissement de la Commune présente des faiblesses en termes d'étanchéité et lorsque le niveau de la nappe phréatique monte, cette dernière s'engouffre dans le réseau et le sature. Les conduites ne peuvent donc plus assurer le transit des eaux de pluies lors d'un épisode pluvieux intense, pouvant provoquer des débordements sur les chaussées. Afin de lui redonner une capacité de transit, le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) réalisera cette opération sur un linéaire de 410 mètres.

Combien ça coûte ?

Le coût de ces travaux sera intégralement pris en charge par le SDEA (maître d'ouvrage des réseaux) et ce chantier est estimé à 230 000 € HT.

ZOOM SUR LE CHEQUE ENERGIE



Pour qui ?

Le chèque énergie est attribué à toute personne dont le revenu fiscal de référence (net imposable, indiqué sur l'avis d'imposition) est inférieur à 7 700 euros par Unité de Consommation (UC), au titre de sa résidence principale. Cette notion d'unité de consommation n'est pas évidente, c'est pourquoi vous pou-

vez vérifier votre éligibilité au chèque énergie sur :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Quelle est son montant ?

Parce qu'il dépend à la fois du niveau des revenus dont dispose le ménage et du nombre de personnes qui compose le foyer, son montant peut varier de 48 à 227 euros.

Comment l'obtenir ?

Il est attribué d'office aux personnes qui y ont droit au vu de leur déclaration d'impôt. Ainsi dès réception, les bénéficiaires ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante (31 mars 2019 pour les chèques énergie envoyés en 2018), pour l'envoyer (au choix) à l'un de ses fournisseurs d'énergie en indiquant au dos du chèque son numéro client et en joignant une copie de la facture ou de l'échéancier.

Il est également possible d'utiliser le chèque par internet en cliquant sur le site sécurisé <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement> pour payer ses factures d'électricité et de gaz naturel.

Un point important à noter : le fournisseur à qui le consommateur envoie le chèque le déduit de la facture et sait qu'il bénéficie également des autres droits associés :

- gratuité de la mise en service en électricité et gaz naturel (utile en cas de déménagement notamment),
- abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en cas de suspension de fourniture justifiée par un défaut de paiement,
- absence de frais en cas de rejet de paiement,
- en électricité, interdiction de réduction de puissance pendant la trêve hivernale.

Pour cela une démarche unique, il faut penser à envoyer une des attestations jointes au chèque à son ou ses autres fournisseurs.

Par contre ce n'est pas un chèque bancaire et n'est donc pas encaissable auprès d'une banque.

Pour quel énergie ?

A la différence des anciens tarifs sociaux qui aidaient à payer les factures d'électricité et de gaz, le nouveau chèque énergie concerne toutes les énergies (électricité, gaz, fioul, GPL, charbon, bois, biomasse, réseaux de chaleur...). Il peut également être utilisé pour financer des travaux

d'économie d'énergie et payer les charges dues aux gestionnaires des logements-foyers.

05 MAIS QU'EST CE DONC QUE CELA ! DES RADARS PEDAGOGIQUES ?



Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 200 mètres environ du panneau afficheur. Il est sans but répressif mais dans un objectif purement préventif et pédagogique. Il enregistre ses mesures qui donnent de précieuses informations de circulation sur le tronçon contrôlé.

Un radar pédagogique de ce type est situé, rue de Sundhouse et géré par la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim. Il a donné lieu aux résultats suivants sur la période du 12/07 au 06/08 2018 :

- 2124 véhicules par jour
- 65% des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 30 et 50 km/h
- Et seuls 15% des usagers dépassent la vitesse de 55 km/h

Des chiffres encourageants ! N'oublions pas que la vitesse excessive dans le village est source de nombreuses plaintes de riverains. Alors levons le pied tout en pensant aux riverains, aux cyclistes et aux piétons.

06 BREVES

INSCRIPTIONS SUR LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Elle est reçue tout au long de l'année au secrétariat de mairie où un imprimé vous sera fourni.

Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas encore inscrites doivent déposer leur demande avant le 31 décembre 2018.

UNE SECONDE BENNE A VERRES

Une 2ème benne à verre a été installée rue de la Gare, compte tenu de la volumétrie importante de bouteilles déposées à cet endroit.

Plus aucune excuse pour mettre vos bouteilles à côté de la benne ! Les dépôts de cartons, corbeilles ou autres contenants sont également à proscrire à côté de ces bennes.

DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Vous êtes intéressé(e) par le monde de la petite enfance et vous souhaitez travailler avec des enfants. Avez-vous pensé à devenir assistant(e) maternel(le) ?

Pour plus d'informations sur le métier, prenez contact dès maintenant avec le Relais Parents/Assistants Maternels (RAM) du Ried de Marckolsheim qui vous renseignera sur les conditions pour devenir assistant(e) maternel(le).

Blog du RAM :

<http://assmatinfos.canalblog.com/>

RAM de Marckolsheim :

ram.monique@ried-marckolsheim.fr
03 88 58 28 94

RAM de Sundhouse :

ram.audrey@ried-marckolsheim.fr
03 88 85 96 62

Des réunions d'information sont également organisées, par le Conseil Départemental du Bas-Rhin à Sélestat, le 8 novembre 2018. Plus d'informations sur le site du CD 67 :

<http://www.bas-rhin.fr/solidarites/enfance/modes-garde/reunions-d-information-sur-metier-d-assistant-maternel>

<http://www.bas-rhin.fr/solidarites/enfance/modes-garde/devenir-assistant-maternel>



ESPACE ENFANTS DU GRAND RIED

L'Espace Enfants du Grand Ried vous propose des activités d'animation et de soutien à la parentalité tout au long de l'année.

- Le Royaume des Galopins - Lieu de rencontre parents/enfants 0 à 3 ans Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h (sauf les mercredis et vacances scolaires)

- Des KFE PARENTS, des cycles « parents débordés », des permanences d'écoute gratuite de la psychologue (un jour par mois sur rendez-vous)

Privilégier le lien au sein de la famille :

- Devenir parents : ateliers boutchou (portage en écharpe, massage bébé, langue signée...) – après-midi 9 mois en moi

- Les ateliers en famille : proposés tout au long de l'année, pour découvrir de nouvelles activités avec votre enfant. (Atelier poterie, cartonnage, mosaïque, culinaire etc...)

- Les sorties ou animations à faire en famille



Toute l'actualité en détail sur le site : <http://espace-enfants-grand-ried.fr>

Renseignements (Hors vacances scolaires) :

Mercredis 16h30 à 18h30

14 rue principale, 67920 Sundhouse

03.88.57.90.97

espaceenfantsgrandried@yahoo.fr

UNE TOILE POUR LA SALLE POLYVALENTE DE WITTISHEIM

Afin de décorer notre nouvelle salle polyvalente, une toile sera réalisée par l'atelier de peinture et de dessin de Wittisheim « Émotions Couleurs » en partenariat avec la commune.

Il s'agira d'un triptyque composé de tableaux de 150 X 100 cm qui ornent le mur ouest de la petite salle.

Une nouvelle commission municipale a été mise en place pour l'occasion et plusieurs séances de réflexion ont permis de définir le thème de cette création : « une composition contemporaine colorée où s'intégreront des symboles du village ».